

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

BNP PARIBAS PROTECTION MONDE (FR0010315093)

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion : Le FCP a pour double objectif, d'une part de préserver à chaque Date Anniversaire 90% de la dernière valeur de référence (la valeur liquidative de la dernière Date Anniversaire) et, d'autre part, de profiter pour partie de la hausse potentielle d'un ensemble diversifié de classes d'actifs sur un horizon d'investissement de 3 ans minimum. Le FCP n'est pas géré par rapport à un indicateur de référence.

Caractéristiques essentielles du FCP :

Le FCP sera géré activement selon des techniques d'assurance de portefeuille dont le principe consiste à ajuster la proportion «d'actifs risqués» et «d'actifs à faible risque» au sein du portefeuille en fonction d'une part, de la marge rendue disponible une fois les paramètres de protection pris en compte et, d'autre part, des anticipations de la gestion sur les marchés.

Les actifs dits « à faible risque » sont constitués en lignes directes et/ou via des OPCVM ou des FIA par des titres de créance français et/ou étranger émis ou garantis par un Etat membre de l'OCDE, et/ou émis par un émetteur supranational et/ou émis par un émetteur privé et/ou par des produits monétaires, libellés en euro et des produits dérivés de taux et/ou des actions couvertes par un instrument dérivé. Le FCP peut investir jusqu'à 100% de l'actif net en actions. Le FCP est géré à l'intérieur d'une fourchette de sensibilité comprise entre -2 et 6. Le risque de change pour les porteurs de la zone Euro sera de 15% maximum de l'actif net.

Les actifs dits « risqués » sont constitués via des OPCVM ou des FIA ou des produits dérivés par : des actions de sociétés de toute taille de capitalisation (dans la limite de 20% maximum de l'actif net pour les sociétés de petites et moyennes capitalisations), de tout secteur (notamment immobilier dans la limite de 10% maximum de l'actif net), et émises sur l'ensemble des marchés internationaux dont émergents (dans la limite de 15% maximum de l'actif net), des titres de créance de la zone Euro et internationaux dont émergents, d'émetteurs des secteurs publics et privés, à taux fixe et à taux variable, des obligations crédit et haut rendement « High Yield » (dans la limite de 25% maximum de l'actif net), des matières premières (dans la limite de 5% maximum de l'actif net), des marchés de volatilité actions, des devises.

Afin de respecter les contraintes de la Protection et/ou si les conditions de marché le requièrent, le FCP pourra être investi uniquement en actifs « à faible risque » jusqu'à la Date Anniversaire suivante. Il existe donc, jusqu'à la Date Anniversaire suivante, un risque d'investissement uniquement dans les actifs « à faible risque » du FCP. Le FCP ne bénéficiera donc pas d'un éventuel rebond des marchés avant la Date Anniversaire suivante.

Le gérant peut utiliser les instruments dérivés négociés sur les marchés à terme réglementés ou de gré à gré français et/ou étrangers pour couvrir ou exposer le portefeuille aux risques actions et titres assimilés et/ou d'indices et/ou de taux et/ou de crédit et/ou de change et/ou de matières premières, et/ou de volatilité ainsi que dans le cadre d'opérations d'arbitrage. Le gérant ne cherche pas à surexposer son portefeuille via les instruments dérivés. La limite d'engagement sur l'ensemble de ces marchés est de 100% de l'actif net du FCP.

Les demandes de rachat sont centralisées auprès de BNP Paribas chaque jour à 13 heures et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative datée du lendemain, réglées dans les 5 jours suivant la date de calcul de la valeur liquidative.

Affectation des sommes distribuables : résultat net et plus-values nettes réalisées : Capitalisation.

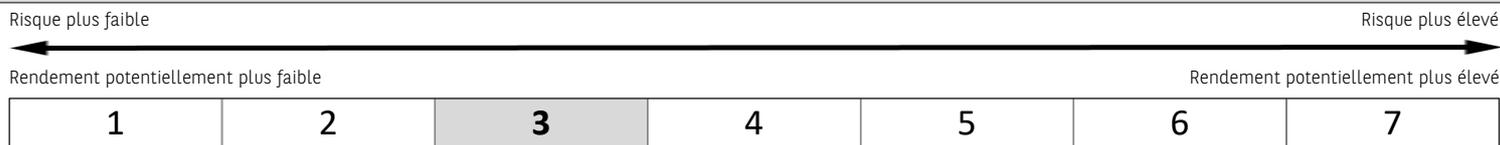
Pour obtenir plus de détails, il est conseillé de se reporter au prospectus du FCP.

Autres informations :

Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 3 ans.

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

Profil de risque et de rendement



• Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.

• La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

• La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

• La Date Anniversaire est, à compter du 17 décembre 2014, le 16 décembre de chaque année, étant entendu que s'il n'existe pas de valeur liquidative datée du 16 décembre (en dehors du cas où le 16 décembre serait un vendredi ouvré), il s'agira du jour ouvré en date duquel aura été établie la précédente valeur liquidative.

• BNP Paribas s'engage auprès du FCP à ce que les porteurs bénéficient à chaque Date Anniversaire d'une valeur liquidative au moins égale au niveau de protection en vigueur à ce jour. Ce niveau de protection est déterminé et correspond à 90% de la Valeur de Référence. La Valeur de Référence est la valeur liquidative de la dernière Date Anniversaire. Le niveau de protection sera revu à chaque Date Anniversaire, à la hausse ou à la baisse.

• Les porteurs demandant le rachat de leurs parts sur la base d'une valeur liquidative autre que celle des Dates anniversaires ne bénéficieront pas de la protection.

• La gestion de type assurance de portefeuille et la protection à la date d'échéance justifient la catégorie de risque.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entraîner une baisse de la valeur liquidative :

• **Risque de crédit :** risque de dégradation de la signature d'un émetteur ou sa défaillance pouvant entraîner une baisse de la valeur des instruments financiers qui lui sont associés.

• **Risque lié aux instruments dérivés :** l'utilisation de produits dérivés peut amplifier les variations de la valeur des investissements et donc accroître la volatilité des rendements.



Frais

Les frais et commissions que vous acquittez servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts ; ces frais réduisent la croissance potentielle de votre investissement.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	De 0 à 74.999 EUR : 2.00% A partir de 75.000 EUR : 1.00%
Frais de sortie	Néant
Il s'agit du pourcentage maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant qu'il soit investi.	
Frais prélevés par le FCP sur une année	
Frais courants	1,50% (*)
Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie correspondent aux montants maximums pouvant être prélevés. Vous pouvez payer moins dans certains cas. Les investisseurs peuvent obtenir le montant réel des frais d'entrée et de sortie auprès de leur conseiller ou de leur distributeur.

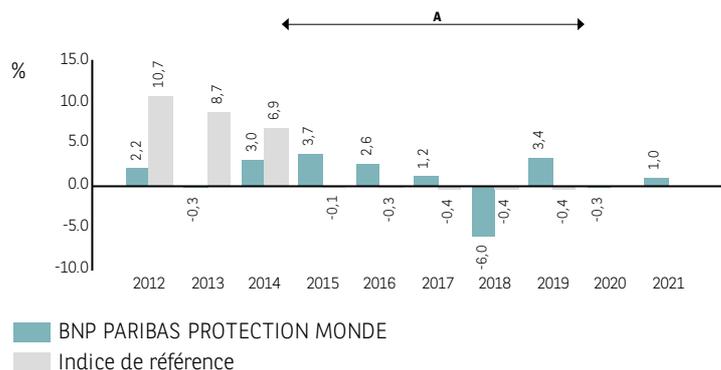
(*) Le pourcentage des frais courants se base sur les frais annualisés précédemment facturés au FCP.

Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Celui-ci n'inclut pas :

- Les commissions de surperformance.
- Les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour en savoir plus sur les frais, veuillez consulter la section « Frais et commissions » du prospectus du FCP, disponible en ligne à l'adresse <http://www.bnpparibas-am.com>.

Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures.
- Les performances sont calculées nettes de frais de gestion.
- Le FCP a été créé le 27 avril 2006;
- Les performances passées ont été calculées en devise EUR.
- L'indice de référence EONIA capitalisé, utilisé à titre de comparaison a posteriori, a été supprimé le 6 février 2019.
- Le FCP est conforme à la directive OPCVM 2009/65/CE depuis le 17 octobre 2022.

A: Durant cette période, l'indice de référence était l'EONIA capitalisé.

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP Paribas.
- Le prospectus et les derniers documents annuels et périodiques du FCP, rédigés en français, sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre Cedex France.
- La valeur liquidative du FCP est disponible à l'adresse suivante : <http://www.bnpparibas-am.com>.
- Selon votre régime fiscal, les plus-values ou les revenus provenant de la détention de parts de ce FCP peuvent être imposables. Nous vous recommandons de consulter votre conseiller fiscal pour plus d'informations.
- La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.
- Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles en ligne sur <https://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration> ou, sur demande écrite auprès de la société de gestion.

Le FCP est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 17 octobre 2022.

